

Assemblée Générale du 13 Mai 2017

Rapport moral du Président

Dans mon rapport moral présenté lors de notre précédente assemblée générale, le 23 avril 2016, je vous ai fait part de ma grande préoccupation quant au proche avenir de notre équipe de techniciens forestiers, compétents et dévoués. Les nouvelles en provenance de Paris sur la future gestion du Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois, nous avaient poussés à une forte mobilisation avec nos voisins lorrains qui partagent les mêmes priorités.

Ne sachant pas vous dire combien parmi nos huit conseillers forestiers compétents et dévoués, pourraient rester à notre service, j'avais soumis à votre vote une résolution demandant pour le futur Programme Régional de la Forêt et du Bois :

- A l'Etat, de soutenir la poursuite des actions menées dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Alsace.
- Au Conseil Régional d'Alsace, de maintenir les aides financières à Forestiers d'Alsace pour la mise en œuvre de ces actions de développement basé sur le conseil, la formation, la mobilisation regroupée des bois et des travaux sylvicoles, l'amélioration de la desserte et l'animation des dix associations forestières alsaciennes.

Conscient d'un défaut de communication, nous avons diffusé une lettre d'information avec le dépliant intitulé « Des hommes et des forêts dans la vie des territoires » aux parlementaires, aux conseillers régionaux et départementaux alsaciens et à près de 300 maires de communes forestières. Nous avons mis en avant les retombées économiques et sociales de nos actions en précisant notamment que 1€ investi dans le travail de nos techniciens engendrait 4 € d'activités économiques dans nos territoires ruraux.

Nos préoccupations ainsi que celle de nos voisins lorrains ont été répétées en présence des représentants de l'Etat et du Conseil Régional, lors de la Journée de la Forêt Privée du 17 septembre 2016 au Parc des Expositions à COLMAR.

Ayant pris connaissance du projet du Ministre de l'Agriculture et de la Forêt de récupérer la totalité de la TATFNB au Fonds Stratégique Forêt Bois, je suis intervenu en session de la Chambre d'Agriculture d'Alsace le 25 novembre 2016. Les élus ont voté à l'unanimité une motion dont je vous lis les principaux extraits :

« Les Chambres d'agriculture d'Alsace sont impliquées depuis près d'une cinquantaine d'années dans le développement forestier. Les actions sont menées en étroite collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace et le groupement de développement, Forestiers d'Alsace, né en 2015 de la fusion de Bois et Forêts 67 et de Forêts-Services 68.

La Chambre d'agriculture et Forestiers d'Alsace emploient chacun quatre conseillers forestiers qui reçoivent l'appui de fonctions support dédiées. Les effectifs ainsi mobilisés représentent plus de 10 ETP. Ils risquent d'être en forte régression dans le cadre d'une réorganisation à l'échelle du Grand-Est, et d'une modification annoncée par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt du retour de la TATFNB.

Considérant *que la fiscalité foncière par ha de forêt est en Alsace la plus élevée de France (elle est 20 fois plus élevée à l'ha en Alsace qu'en Champagne Ardenne par exemple !)*

Considérant *que les propriétaires forestiers alsaciens doivent pouvoir bénéficier d'un retour sur leur territoire de cette contribution importante, par l'intermédiaire d'actions de développement adaptées au territoire alsacien et à ses spécificités (forêt productive mais très morcelée...).*

Considérant *que la Chambre d'agriculture exerce ses missions consulaires et ses programmes d'intérêt général conformément au code rural et forestier sur l'ensemble du territoire alsacien qui comporte 38% de surfaces boisées, 39% de terres et prés et 2% de vignes.*

Considérant *l'efficacité reconnue des actions de développement forestier menées en Alsace et la mobilisation optimale du bois au service d'une filière locale dynamique et pourvoyeuse d'emplois.*

La Chambre d'agriculture d'Alsace réunie en Session le 25 novembre 2016 sous la présidence de Laurent WENDLINGER :

Demande que la mutualisation prévue à l'échelle du Grand Est des moyens financiers du développement forestier tienne compte de la situation particulière de l'association « Forestiers d'Alsace » et de ses salariés qui assurent depuis 30 ans avec efficacité les missions de développement aux côtés de la Chambre d'agriculture et en lien avec le CRPF.

Rappelle à cet effet, la très grande disparité de Taxe entre les anciennes régions : 26 cents/ha en Alsace, 1,2 cents/ha en Champagne-Ardenne, 9 cents/ha en Lorraine.

Exige que la Taxe puisse être mobilisée pour des missions de développement des territoires alsaciens et en particulier pour assurer la mise en œuvre des actions de développement et d'accompagnement de la filière forêt bois aux côtés de l'ensemble des acteurs de l'interprofession, des collectivités et des communes forestières ».

Cette motion a été diffusée à tous les parlementaires alsaciens dont plusieurs ont soit écrit au Ministre, soit sont intervenus à l'Assemblée Nationale. J'ai ensuite adressé une lettre à Monsieur LE FOLL le 5 décembre en joignant le texte de la motion. Elle lui a été remise en mains propres par Monsieur Philippe SIAT, Président de la Fédération Nationale du Bois. Le Directeur du Cabinet du Ministre m'a envoyé une lettre le 24 avril dont une copie figure dans votre dossier. Je vous propose de parler de son contenu au point 6 de notre ordre du jour.

Quels sont aujourd'hui les résultats de toutes ces initiatives ? Ils sont de deux ordres : négatifs pour les anciens salariés de Forestiers d'Alsace ; positifs, temporairement pour ceux du Service Forêt de la Chambre d'Agriculture.

Vous avez été destinataires de ma lettre datée du 24 mars vous informant du licenciement économique de nos quatre techniciens. Avec eux, les membres de notre Bureau ont vécu des moments difficiles. Devant la perspective de la perte des subventions régionales et départementales, j'avais convié les salariés à une réunion au mois de novembre pour leur faire part des risques d'un licenciement économique et de la proposition d'un contrat de sécurisation professionnelle.

Nous avons cherché tout au long de l'année 2016, des solutions alternatives de financement pour 2017, avec toutes les interventions que je viens d'évoquer. Dans le nouveau contexte de la Région du Grand Est, Forestiers d'Alsace qui n'a pas d'équivalent ni en Champagne-Ardenne, ni en Lorraine, ne dispose plus d'aucune subvention dans son budget prévisionnel 2017. Face à l'impossibilité de trouver de nouveaux modes de financements dans cette Région démesurée du Grand Est où nous ne représentons plus que 12 % de la surface des forêts privées, les membres du Bureau n'ont pas eu d'autre alternative que de cesser les activités subventionnées et de procéder à contrecœur au licenciement économique.

Nous avons pris cette pénible décision le 2 février après avoir recensé six possibilités d'emploi qu'il était important et urgent de leur proposer.

Aujourd'hui, je peux au moins vous annoncer des nouvelles réconfortantes concernant l'ensemble des techniciens licenciés qui peuvent continuer leur métier en forêt.

- C'était déjà le cas de Christophe DOUMAX qui est encore sous contrat pendant 2 ans au CRPF comme chargé de mission dans le cadre de l'opération Dynamic Bois FibAlsace.
- Marc DEBUS a intégré le Service Forêt de la Chambre d'agriculture d'Alsace en remplacement de Thibault LETONDAL.
- Samuel JEHL travaille à présent pour l'Office National des Forêts dans le secteur de Sélestat.
- Valentin MANN a remplacé Julio BOUTRY à COSYLVAL.
- Jean-Marie SYLVESTRE est devenu le technicien du Plan de Développement de Massif du Lunévillois. Il a été embauché par le Service Forêt de la Chambre d'agriculture des Vosges.

Le 7 mars, nous avons organisé une cérémonie de remerciements à laquelle ont participé une quarantaine d'administrateurs des dix associations forestières d'Alsace. Une belle marqueterie a été offerte à chacun ainsi qu'un beau livre dédié par les administrateurs et les collègues du CPRF et de la Chambre d'Agriculture. Ce fut un beau moment de convivialité mais aussi de profonds regrets.

L'autre soulagement concerne les conseillers forestiers de la Chambre d'Agriculture. Imaginez un instant le préjudice d'une perte des 4 conseillers ajoutée à celle des 4 licenciés par Forestiers d'Alsace !

Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt nous a informés au mois de février, de la reconduction des crédits ADEVBOIS dans le cadre de la prolongation du PPRDF Alsace pour cette année 2017.

Nous avons perdu annuellement plus de 800 jours d'activités de conseils et de services suite au départ forcé de techniciens cumulant plus de 80 années d'expérience.

Nous découvrons progressivement l'impact irrémédiable dans les domaines de l'amélioration foncière et des visites-conseils. J'ai réuni le 20 mars, les présidents des associations forestières et leurs animateurs. Le bouleversement généré par le départ des techniciens nous contraint à une rude réorganisation en cohérence avec les impératifs du Service Forêt de la Chambre d'Agriculture et du Centre Régional de la Propriété Forestière qui est à présent installé à l'échelle du Grand Est. Je voudrais remercier les électeurs pour leur importante participation à l'élection des conseillers du Centre. Nos taux de vote sont exceptionnels : 45% pour le Haut-Rhin et 39 % pour le Bas-Rhin. J'en profite pour vous présenter les nouveaux élus qui siégeront également à la Chambre d'Agriculture d'Alsace :

- Jean-François Pierrez, administrateur de Forestiers d'Alsace et de l'Association Forestière de la vallée de la Lièpvrette.
- Jérôme de Pourtalès, Trésorier du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et membre de l'Association Forestière des Vosges du Nord.

Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions. Dans l'immédiat, je sollicite leur appui ferme pour que les propriétaires forestiers alsaciens bénéficient de l'intégralité de la TATFNB dont une mutualisation qu'elle soit au niveau national ou régional, est tout simplement inacceptable au regard des différences invraisemblables de contribution. Elle dérogerait au fondement du principe de notre égalité républicaine. Je vous propose de revenir sur cette exigence au point 6 de notre ordre du jour.

Nous pouvons amèrement regretter la disparition de la Région Alsace ainsi que le déplorable échec de la création de la Collectivité Territoriale Unique d'Alsace. Cependant, n'oublions pas notre responsabilité collective dans cet affligeant raté du référendum en 2013.

En cette année 2017, nous devrions fêter 50 années de développement forestier. Le Groupement de Développement Forestier du Bas-Rhin a été créé le 11 mars 1967 par un groupe de popuiculteurs. Son premier Président était Paul HETZER agriculteur à Sélestat. Le premier conseiller forestier, Michel FRANCKET, a pris ses fonctions la même année au sein de la Chambre d'Agriculture. Les évolutions dramatiques subies ces derniers mois, n'ont pas été favorables à la préparation d'une festivité que mériterait cet anniversaire. Je proposerai une réflexion à notre conseil d'administration. Dans tous les cas, nous publierons un article dans notre prochain bulletin d'information.

Aujourd'hui, je vous confirme la volonté de notre fédération de promouvoir et de coordonner toutes les actions de développement forestier par le biais de nos 10 associations forestières locales. Elles sont tributaires de l'important bénévolat de leurs administrateurs. Ils sont 125 à consacrer de nombreuses heures aux diverses actions et formations. A ces bénévoles méritants, il convient d'ajouter les responsables des 40 associations syndicales qui entretiennent les chemins forestiers créés et contribuent pour certaines à la mise en œuvre des plans d'actions sylvicoles. Le maintien des forestiers de la Chambre d'agriculture et du CRPF s'avère indispensable pour la vitalité de ce tissu associatif couvrant toute l'Alsace.

Malgré la tempête qui s'est abattue sur Forestiers d'Alsace supprimant d'un coup brutal des compétences reconnues, je vous serais reconnaissant de poursuivre votre engagement au sein des associations forestières, et de garder foi en l'avenir. A cet effet, je vous invite à nouveau au partage du beau proverbe suivant : « L'espoir est la chose la plus importante de la vie ; elle procure aux êtres humains le sentiment d'avoir un but et leur donne l'énergie de l'avant ».

Je vous remercie de votre attention.